



Le 30 juin 2022

# Suivi de l'étiage 2022 du bassin du Lot

*Soutien d'étiage du Lot domaniaal*

## Bulletin n°1

### Météo du bassin

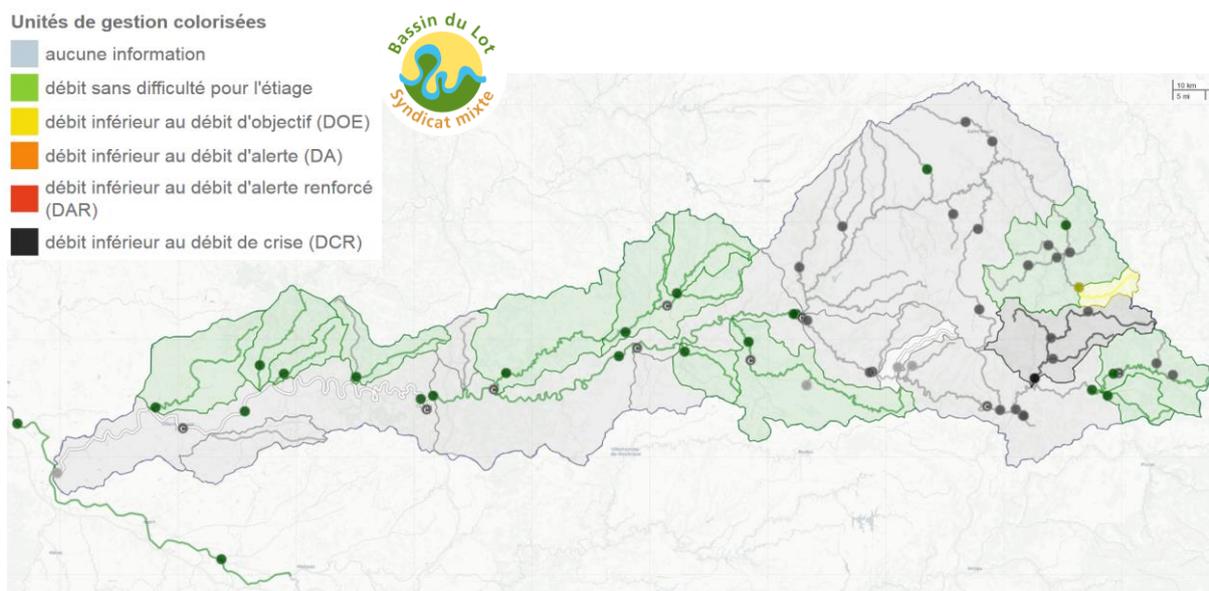
Le bassin versant du Lot est régulièrement arrosé depuis une semaine. La journée du 23 juin est la plus pluvieuse, présentant une lame d'eau moyenne sur 24h variant selon les sous-bassins entre 20 et 40 mm.

Les températures sont actuellement légèrement inférieures aux normales de saison mais elles devraient grimper à nouveau à partir de samedi. Peu de précipitations sont annoncées dans les trois prochains jours.

### Hydrologie du bassin

La situation hydrologique est fragile sur le bassin. Neuf stations hydrométriques, majoritairement situées à l'amont, ont vu leurs débits-seuil franchis durant le mois de juin. Les cours d'eau ont bien réagi aux dernières pluies, notamment les affluents du Lot réalimenté, mais il faudra rester vigilant quant au retour aux niveaux initiaux en cas de temps sec et ensoleillé.

Actuellement, les débits du Lot d'Entraygues à Aiguillon sont corrects bien qu'inférieurs aux valeurs normales de la période. Deux stations présentent des débits en-dessous des seuils au 30 juin : la Colagne à Le Monastier [Pin-Moriès] et la Truyère à Serverette.



Cartographie du franchissement des débits-seuil du bassin du Lot au 30 juin 2022

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



## Soutien d'étiage du Lot domaniaal

Consigne de réalimentation à Entraygues-aval n°1 du 30 juin 2022 : 10 m<sup>3</sup>/s

Adressée par le SMBL à EDF (concessionnaire des centrales hydroélectriques Lot-Truyère)

	Jeudi 23-juin	Vendredi 24-juin	Samedi 25-juin	Dimanche 26-juin	Lundi 27-juin	Mardi 28 juin	Mercredi 29 juin	Jeudi 30 juin	Vendredi 1 <sup>er</sup> -juil.
<b>Consigne SMBL à Entraygues</b>	--	--	--	--	--	--	--	--	10
<b>QNR* à Entraygues</b>	12.0	17.8	18.5	17.9	28.7	16.1	12.4	→	↗
<b>Droits conventionnels cumulés</b>	00	00	00	00	00	00	00	00	
<b>Volumes cumulés déstockés</b>	00	00	00	00	00	00	00	00	
<b>Entraygues-aval (EDF)</b>	17.0	12.7	15.0	11.3	10.7	10.5	10.4		
<b>Entraygues-Roquepailhol</b>	17.1	12.5	15.5	10.7	10.8	10.5	10.5		
<b>Faycelles</b>	28.4	22.6	15.2	18.9	20.5	13.8	14.9		
<b>Cahors-Lacombe</b>	31.0	37.4	27.0	24.4	26.5	33.0	23.2		
<b>Coutet (EDF)</b>	31.7	44.8	36.4	29.4	28.5	39.4	31.0		
<b>Aiguillon-Ville**</b>	35.8	53.3	43.7	38.4	37.7	43.6	38.9		

\*Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues-sur-Truyère (en l'absence de barrage et d'une réalimentation) – calcul du Qnr effectué par le partenaire EDF

\*\* Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins est supérieur à 200 m<sup>3</sup>/s

RETENUES utiles au soutien d'étiage	COTE Touristique Conventionné D'usage (en mNGF)	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 15 derniers jours (en m)
Grandval	726	30 juin 2022	727,82	+1,82	-0,07
Sarrans	630	30 juin 2022	635.64	+5,64	-0,47
Maury	583,5	30 juin 2022	583.76	+0,26	+0,21
Castelnau	410,5	30 juin 2022	413.05	+2,55	+0,68

Source : EDF

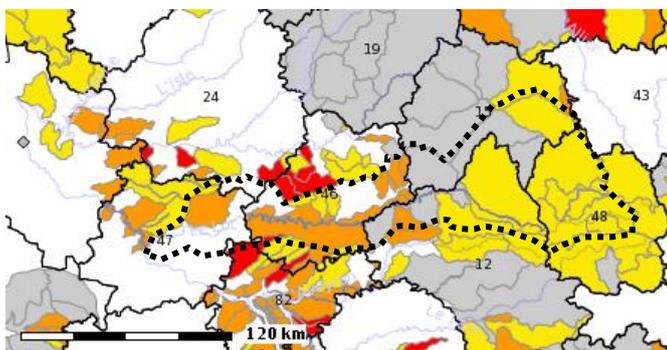
## Soutien d'étiage de la Colagne

Le soutien d'étiage de la Colagne a débuté le 7 juin par des lâchers à 260 l/s. Depuis le 27 juin, le débit sortant de la retenue de Charpal est fixé à 60 l/s, ce qui correspond au débit réservé. Le 29 juin, le débit moyen journalier mesuré à la station de la Colagne à Le Monastier [Pins-Moriès] était de 600 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Moriès] dont le DOE est fixé à 665 l/s depuis l'entrée en vigueur du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.



## Arrêtés de restriction des prélèvements au 30 juin 2022



 Bassin versant du Lot

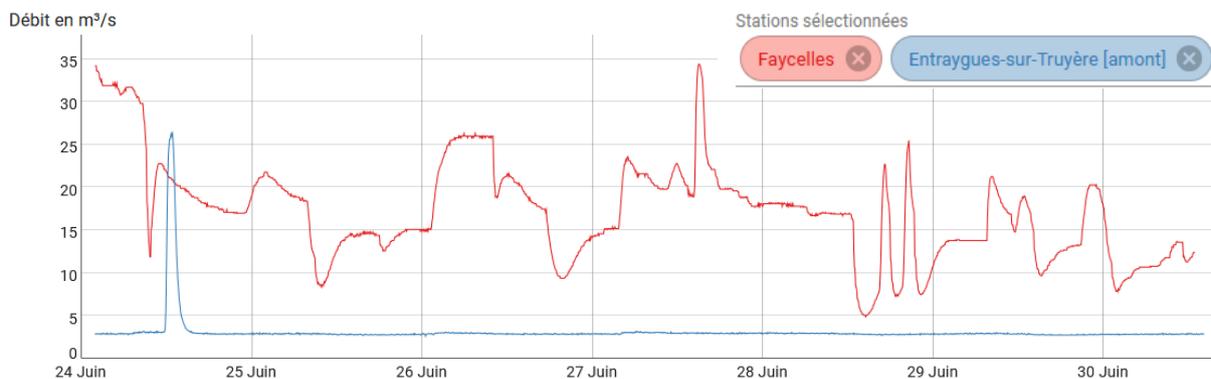
Source : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

## Etat d'avancement des cultures et besoins en eau

L'irrigation a débuté lors de l'épisode caniculaire de la mi-juin. Les pluies de la semaine passée ont permis d'interrompre les apports d'eau mais ils pourront reprendre en quantité modérée dans les prochains jours pour certaines grandes cultures (maïs et quelques sojas), l'arboriculture fruitière et les cultures spécialisées (tabac, betterave et tomates).

D'autre part, les activités touristiques (navigation, baignade, ...) sont importantes sur le bassin du Lot en ce début d'été. La navigation est ouverte sur certains tronçons du cours d'eau Lot, dans les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne depuis les mois d'avril ou mai selon les secteurs.

## Variations de débit sur le Lot réalimenté



Graphique de comparaison des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** (courbe en **bleu**) et à **Faycelles** (courbe en **rouge**) du 24 au 30 juin 2022

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était quasi-nulle la semaine passée. Hormis une écluse de faible amplitude le 24 juin, le débit est stable (autour de  $10 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

A la station de Faycelles, les débits sont plus importants mais présentent une forte instabilité. Certains d'entre eux sont alors, au pas de temps horaire, inférieurs au débit objectif d'étiage ( $9 \text{ m}^3/\text{s}$ ) voire au débit de crise ( $6 \text{ m}^3/\text{s}$ ). **Attention, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre, le fonctionnement par éclusées des centrales hydroélectriques est interdit sur la rivière Lot en aval d'Entraygues.**



**Prochain bulletin : jeudi 7 juillet 2022**

**Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :**

Océane KNEUR, chargée de mission gestion quantitative de l'eau

[o.kneur@valleedulot.com](mailto:o.kneur@valleedulot.com) et [contact@valleedulot.com](mailto:contact@valleedulot.com)

05 65 53 53 18

**Précisions & glossaire :**

▪ **La réalimentation du Lot domanial**

La campagne 2022 de soutien d'étiage du Lot domanial débute le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot), depuis 1989 (34<sup>e</sup> campagne consécutive). Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (sauf si les débits entrant dans les retenues sont inférieurs). La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si économies).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multiusage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et de favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Le SMBL envoie deux consignes par semaine (lundi et jeudi) à EDF. Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère). Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère et la confluence avec la Garonne.

▪ **Quelques définitions**

**DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

**DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mis en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.

▪ **Des liens utiles**

Les avis à la batellerie permanents et temporaires – Aveyron – Lot – Lot-et-Garonne :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

Les bulletins de conseils irrigation des chambres d'agriculture :

<https://lot.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/eau/bulletin-de-conseil-irrigation/#c283638>

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/produire/irrigation-lacs/les-messages-conseils-irrigation/>